

## Renégociation Compagnie Minière de Tondo, « CMT Sprl »

N°	TERMES DE REFERENCE	AVANT RENEGOCIATION	APRES RENEGOCIATION	OBSERVATIONS/RE-COMMANDATIONS
01	<b>Préalables à la renégociation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de porte</li> <li>2. Loyers d'amodiation</li> <li>3. Royalties</li> <li>4. Droits superficiaires</li> </ul>	Solde de 850.000 Usd ----- ----- ----- -----	----- ----- ----- -----	Le partenaire a pris l'engagement de payer le pas de porte revu, inclus le solde antérieur.
02	<b>Evaluation des apports des partenaires</b> <b>Gécamines</b> : Réserves minières Infrastructures (usines et autres) <b>Partenaire(s)</b> : Recherche de Financement  <b>Capital social</b> - <b>Montant</b> - <b>Répartition</b>	Non précisées ----- Promesse d'amener le financement  500.000 Usd GCM : 25% Lerexcom : 75%	150.000 tCu  Capacité de mobiliser les fonds pour le développement de projet  1.500.000 Usd GCM : 30% Lerexcom : 70%	
03	<b>Retombées financière à court, moyen et long terme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Pas de porte</li> <li>2. Loyers d'amodiation</li> <li>3. Royalties</li> <li>4. Droits superficiaires</li> </ul>	1.000.000 USD dont 150.000 déjà payés	5.000.000 Usd suivant les réserves retenues. En déduisant 150.000 Usd déjà payés, le solde 4.850.000 Usd. Non concerné 1% à 1.5% sur les recettes brutes. -----	1.000.000 Usd payables à la signature de l'avenant et le solde sur 3 annuités. Non concerné 2,5% sur les recettes brutes
04	<b>Financement des projets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Equity partenaire</li> </ul>	Dispositions inexistantes	30% du financement de la 1 <sup>ère</sup> phase du projet à rembourser	

	<b>2. Marché financier</b>	Totalité du financement remboursable à un taux indéterminé.	sans intérêt.	
05	<b>Taux de rémunération des projets</b>	Non préciser.	30% des bénéfices à répartir entre associés et 70% à affecter au remboursement des emprunts	
06	<b>Respect de la législation congolaise</b>	Accepté par les parties	Principe accepté par les parties	
07	<b>Contrôle des mouvements des actions ou parts sociales</b>	Insuffisant	A intégrer dans l'avenant aux statuts	
	<b>1) Incessibilité temporaire des parts</b>	Inexistante	Principe accepté jusqu'à la date de la production commerciale	
	<b>2) Préemption en cas de gage ou de changement de contrôle</b>	Inexistante	Principe accepté par les parties	
08	<b>Participation effective de l'entreprise publique à la gestion quotidienne du partenariat</b>			
	<b>1. Conseil d'Administration/ de Gérance</b>	GCM: 3 membres dont le V/Pdt Lerexcom : 5 membres dont le Pdt	GCM : 3 membres dont le V/Pdt Lerexcom : 5 membres dont le Pdt	Les parties se sont engagées à observer strictement ce principe
	<b>2. Comité de Direction</b>	GCM: DGA Lerexcom: 3 membres (DG)	GCM: DGA, DP et DRH Lerexcom : DG, DFI, DAT et DCO	Idem.
09	<b>Prise en compte de la minorité de blocage</b>			
10	<b>Respect des obligations par les partenaires</b>		Principe accepté par les parties	
11	<b>Utilisation des ressources locales/sous-traitance</b>	prévue	Principe accepté par les parties et à intégrer dans l'avenant.	
12	<b>Cas d'appel d'offres</b>	Non concerné	Non concerné	
13	<b>Clauses de responsabilité sociale (obligations)</b>	Non prévues	Principe accepté par les parties	Les prévisions chiffrées

	<b>sociales)</b>		et à intégrer dans l'avenant.	des infrastructures seront annexées aux PV signés par les parties.	
	<b>Droit applicable en cas de différend</b>	Droit congolais	Droit congolais	Les parties ont toutefois la liberté des juridictions.	
15	<b>Moratoire pour l'étude de faisabilité</b>		Le partenaire a pris l'engagement de déposer l'étude de faisabilité dans 12 mois.		
16	<b>Récupération des droits et titres miniers par l'Entreprise Publique</b>	Non prévu	Principe accepté et à intégrer dans l'avenant aux statuts.		